



DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEAISE

AVIS D'ENQUÊTE

Enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot la Plagne pour la réalisation du projet d'aménagement touristique du Col de Forcle

En application des dispositions de l'arrêté n°2025-050 de M. le Maire de LA PLAGNE TARENTEAISE (Savoie) en date du 04/02/2025, le projet de modification de droit commun n°2 du PLU de la commune déléguée de Macot la Plagne sera soumis à enquête publique du **lundi 3 mars 2025** à 13h30 au **jeudi 3 avril 2025** à 17h00, **soit 32 jours**.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de LA PLAGNE TARENTEAISE délibèrera au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver la modification de droit commun n°2 du PLU de la commune déléguée de Macot la Plagne, éventuellement ajustée pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci.

Par décision n°E24000208/38, en date du 6 décembre 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jean CAVERO en tant que commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables :

En mairie principale de La Plagne Tarentaise située sur la commune déléguée de Macot la Plagne – Place du Général de Gaulle – 73210 LA PLAGNE TARENTEAISE :

- du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

En version dématérialisée :

- sur le site internet de la mairie : <https://www.laplagne-tarentaise.fr>
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5985>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

A la mairie de principale de LA PLAGNE TARENTEAISE située sur la commune déléguée de Macot la plagne, aux horaires suivants :

- Le lundi 3 mars 2025 de 14h00 à 17h00
- Le mardi 18 mars de 8h30 à 12h00
- Le jeudi 3 avril 2025 de 14h00 à 17h00

Le public pourra consigner ses observations pendant le délai de l'enquête :

- sur le registre d'enquête en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- par courrier à l'adresse postale suivante : Modification de droit commun n°2– Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de la Plagne Tarentaise – Place Charles de Gaulle – CS 5004 - 73216 Aime Cedex ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5985>
- par voie électronique : enquete-publique-5985@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations, propositions, inscrites sur le registre papier ou dématérialisé ainsi que celles transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5985> et donc visibles par tous.